

# 2018

# La vie de la

# CLE

Rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau – n°9 /  
décembre 2018

ALBEPierre-Bredons ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE AUTRAC  
AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES BREZONS  
CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES CHARMENSAC CHASTEL-  
SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-  
LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC LA CHAPELLE-D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT  
LANDEYRAT LASTIC LAURIE LAVEISSENET LAVEISSIERE LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON  
LEOTOING LEYVAUX LORLANGES LUBILHAC MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC  
MAZOIRES MENTIERES MOLEDES MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-  
MOISSAC PAULHAC PEYRUSSE PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-  
BEAUZIRE SAINT-BONNET-DE-CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-  
BLESLE SAINT-GERMAIN-LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES- DES-  
BLATS SAINT-MARY-LE-PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES- VILLAS  
SOULAGES TALIZAT TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS VEDRINES-  
SAINT-LOUP VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau  
le 18 mars 2019*

*ARRETE n°2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté inter préfectoral n°2008-350 du 4  
mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon*

*ARRETE n°2015-0664 du 10 juin 2015 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE  
Alagnon et fixant sa composition*

# S O M M A I R E

1.1.	<i>L'état d'avancement de la procédure</i> .....	3
1.2.	<i>Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau</i> .....	5
1.3.	<i>Communication</i> .....	6
2.1.	<i>Les documents du SAGE</i> .....	7
3.1.	<i>Le suivi qualité du SAGE</i> .....	7
3.2.	<i>Travail en collaboration avec les SAGE voisins</i> .....	8
4.1.	<i>La lettre d'information</i> .....	9
4.2.	<i>Le site Internet</i> .....	10
4.3.	<i>Les autres outils de communication :</i> .....	10
5.1.	<i>Le suivi sur les projets en cours</i> .....	11
5.2.	<i>Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau</i> .....	11
6.1.	<i>Les éléments financiers 2018</i> .....	12

## 1 L'avancement de l'élaboration du SAGE

### 1.1. L'état d'avancement de la procédure

- L'année 2018 a vu la réalisation des ultimes phases de concertation autour du projet de SAGE :

- Cette année a permis la restitution et l'analyse des avis des assemblées émis dans le cadre de la consultation sur le projet de SAGE.

- Les documents du SAGE ont ensuite été amendés par le Bureau et la CLE selon les remarques reçues et les consensus obtenus.

- La phase suivante a consisté à préparer, lancer et suivre l'enquête publique du SAGE qui a eu lieu du 24 octobre au 27 novembre 2018.

**Second semestre 2017 :**  
Consultation des assemblées



**2018 :**  
**1<sup>er</sup> semestre :** rapport de consultation, modification du SAGE (Bureau et CLE)



**24/10 au 27/11 :**  
Enquête publique

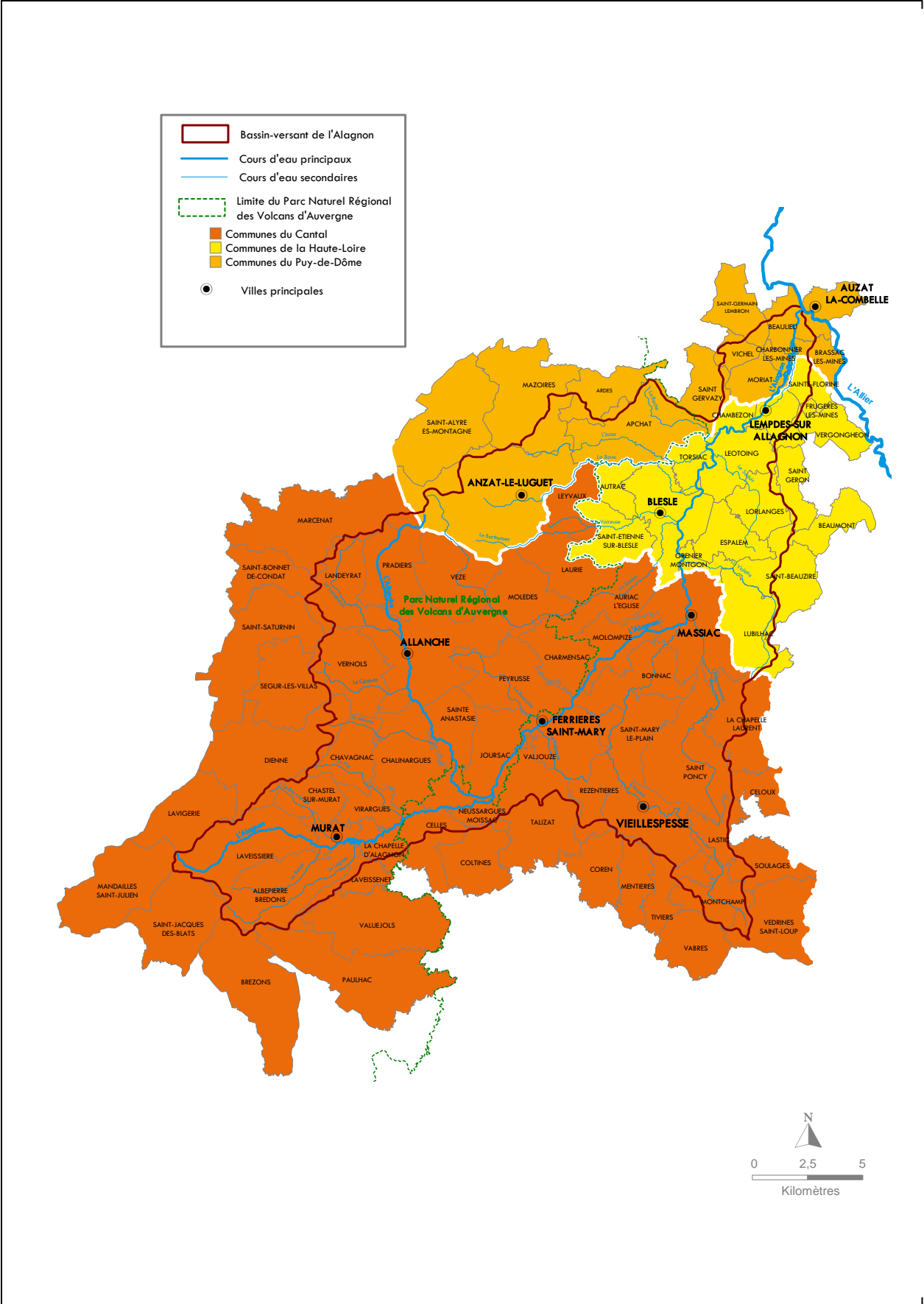


**Fin 2018 :**  
Rapport du commissaire



**1<sup>er</sup> semestre 2019 :**  
Bureau et CLE suite enquête, approbation





## **1.2. Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau**

### **💧 La Commission locale de l'eau**

Au cours de l'année 2018, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 1 fois dont l'ordre du jour a été le suivant :

#### **- La réunion du 31 mai 2018 :**

- Planning et points divers
- Déroulement et modalités de la consultation des assemblées
  - Résumé des remarques/avis (grandes thématiques) : rapport de la consultation
  - Retour en détail sur les propositions de modification faites par le Bureau
- Questions des acteurs
- Vote de la CLE sur la nouvelle version du SAGE et le lancement de l'enquête publique (délibération)
  - Rapport d'activités 2017 soumis à validation de la CLE.

### **💧 Le bureau de la CLE**

Au cours de l'année 2018, le bureau de la CLE s'est réuni 1 fois pour laquelle l'ordre du jour est le suivant :

#### **- La réunion du 26 avril 2018 :**

- Déroulement de la consultation
- Résultats de la consultation des personnes publiques
  - Analyse des avis et propositions
- Planning
- Rapport d'activités 2017

### **💧 Les comités techniques**

- Comité technique communication commun CT / SAGE : mai 2018.

### **💧 Les commissions thématiques**

- Pas de réunions en 2018.



### ***1.3. Communication***

La lettre N°5 du SAGE en lien directe avec l'enquête publique du SAGE a été rédigée, mise en page et diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire et auprès des acteurs locaux et partenaires.

Des affiches A3 ont aussi été réalisées et diffusées auprès des collectivités (Communes et EPCI) afin de communiquer sur la tenue et les lieux et horaires des permanences de la commission d'enquête.

4 roll-up (grands formats) ont été réalisés afin de présenter le SAGE, ses grands enjeux et objectifs. Ces roll-up ont été mis en place à l'accueil de la commune de

Massiac durant l'enquête publique, cette mairie ayant été désignée siège de l'enquête par la commission d'enquête.

Des informations sur le SAGE et l'enquête publique ont été diffusées via le site internet et l'outil Facebook du SIGAL.

Des communiqués de presse ont aussi donné lieu, comme chaque année à des articles sur l'avancement du projet dans les journaux locaux et un passage à la radio a permis de faire connaître l'enquête publique en cours.

## 2 Les études menées par la Commission locale de l'eau

### 2.1. Les documents du SAGE

La phase de consultation des assemblées a donné lieu à un rapport bilan de la consultation. Cette phase a permis une nouvelle analyse du contenu du SAGE. Un passage en Bureau puis en CLE a permis d'amender le texte du SAGE.

Le projet de SAGE ayant été validé par la CLE du 7 mars 2017, ces amendements ne doivent pas remettre en question les objectifs des dispositions et règles.

Un consensus a pu être trouvé afin d'aboutir à une nouvelle version du SAGE, globalement partagée. La CLE a ensuite délibéré favorablement pour lancer la phase d'enquête publique sur cette nouvelle version des documents du SAGE.

L'enquête publique et le rapport d'enquête ont été réalisés en 2018. Le Bureau et la CLE examineront les contributions des usagers afin de finaliser les documents et solliciter ensuite l'approbation du SAGE par les 3 Préfets concernés.



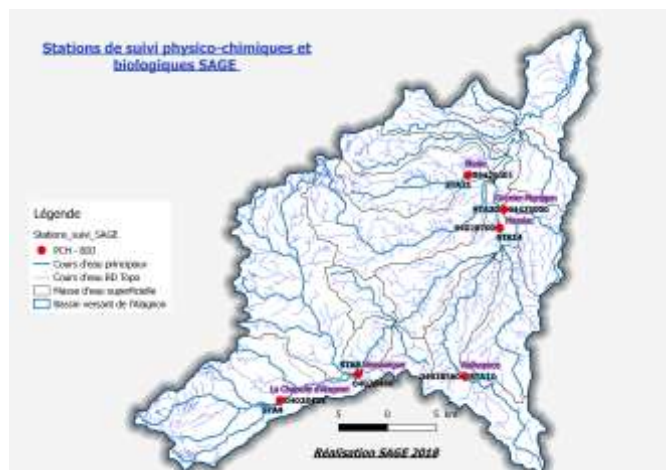
## 3 Les actions en cours

### 3.1. Le suivi qualité du SAGE

Afin de réaliser un bilan de la qualité des eaux pour les années 2019 et 2020, le comité de suivi qualité, commun avec le contrat territorial s'est réuni fin 2017.

Un cahier des charges a été élaboré en 2018 dans l'objectif de réaliser un suivi de la qualité de l'eau tant sur le plan physico-chimique, biologique et vis-à-vis des phytosanitaires :

- 6 stations feront l'objet d'un suivi physico-chimique et biologique chaque année comprenant 6 campagnes de prélèvements





- 19 stations feront l'objet d'analyse des produits phytosanitaires chaque année, comprenant 7 campagnes de prélèvements

Un dossier de consultation a permis de lancer un appel d'offres. Celles-ci ont été analysées et négociées fin 2018.

Des demandes de subventions ont aussi été déposées auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du FEDER Auvergne – Rhône-Alpes.

Ce suivi devra notamment permettre d'alimenter la base de données et le tableau de bord interactif du SAGE. Les résultats serviront aussi de support de communication (plaquettes, réunions publiques, sensibilisation, etc.) et seront évidemment présentés en CLE et commissions.



### **3.2. Travail en collaboration avec les SAGE voisins**

- Rencontre des gestionnaires de RFF (SNCF) en partenariat avec le SAGE Haut-Allier : présentation du réseau et des pratiques de maintenance, notamment les modalités de désherbage et d'entretien des voies à proximité des points d'eau. Perspectives de travail collaboratif : transmission des données de traitement et réflexion sur la mise en place de zones tests (désherbage non chimique).
- Travail avec l'ensemble des SAGE du secteur Allier-Loire-Amont sur des outils de communication communs : carte interactive des SAGE, grandes cartes papiers avec les EPCI et les SAGE.

## 4 La communication

La communication autour du SAGE est essentielle. Pour être efficace, elle ne doit pas seulement s'adresser aux membres de la CLE mais aussi aux collectivités, aux usagers et à la population en général.

Un agent a été recruté pour mettre en œuvre la communication du SAGE et du contrat territorial. Ce travail représente 1/2 ETP, donc 1/4 d'ETP pour le SAGE.

Une stratégie de communication a été élaborée et validée par un comité technique dédié.

La chargée de communication et l'animatrice du SAGE se sont formées à un outil de création graphique appelé InDesign afin de réaliser en interne des documents de communication. Une formation complémentaire sur la gestion du site internet a aussi été organisée.

### 4.1. La lettre d'information

Une lettre d'information vulgarisant les travaux de la CLE, informant et sensibilisant les acteurs locaux à certaines problématiques est éditée annuellement.

La cinquième lettre est parue en 2018 et a servi d'outil de présentation simplifié du SAGE à destination des usagers dans le cadre de l'enquête publique.

Cette lettre est consultable sur le site du SIGAL : <http://www.alagnon-sigal.fr/le-sage/documents-et-publications/>



## 4.2. Le site Internet

Le site Internet a été créé en 2013. Il permet de communiquer sur les actions et actualités du SAGE et du SIGAL, de présenter les différents outils ainsi que le territoire et de sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le coût annuel lié à l'hébergement du site et à l'assistance pour l'utilisation du site est de 600 € TTC.

Une newsletter paraît automatiquement au début de chaque mois en fonction des actualités du territoire et des acteurs locaux.

Une page Facebook a été créée pour communiquer sur les actions du SAGE et du contrat territorial portés par le SIGAL : <https://www.facebook.com/SIGALagnon/>



## 4.3. Les autres outils de communication :

Afin d'accompagner la tenue de l'enquête publique, des roll-up présentant le SAGE ont été réalisés et installés en mairie de Massiac, siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci :



Des affiches ont aussi été produites et distribuées aux collectivités du territoire :



### ***5.1. Le suivi sur les projets en cours***

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

La Présidente de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux travaux suivants :

- Suivi du contrat territorial Alagnon : participation aux comités de pilotage et aux comités techniques
- Suivi des actions à mener suite à l'étude écrevisses réalisée par la fédération de pêche et le SIGAL
- Participation à l'état des lieux du SDAGE
- Mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse (comité de suivi hydrologique)
- Suivi de l'inventaire cartographique des cours d'eau réalisé par les DDT
- Suivi de l'élaboration du SCOT est-Cantal
- Suivi du futur transfert de compétence AEP et EU

### ***5.2. Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau***

En 2017, la Commission locale de l'eau a été sollicitée pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les principaux projets concernés étaient les suivants :

- Avis sur le projet d'aménagement foncier de Lubilhac
- Avis sur les priorités du bassin en matière d'assainissement collectif
- Avis sur le dossier de déclaration pour la réalisation d'un télésiège au col de Prat de Bouc
- Avis sur le dossier de déclaration pour la réalisation de créneaux de dépassement sur la RN122.

La CLE a aussi émis des courriers particuliers :

- Soutien à la motion du comité de bassin Loire-Bretagne (AELB, Ministère, parlementaires)
- Modalités de concertation préalable dans les SAGE (Ministère)

**6.1. Les éléments financiers 2018**

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau.

Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne, les Conseils Départementaux du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Sont présentés dans le tableau ci-dessous les frais engagés sur l'année 2018. Pour rappel les actions peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme c'est le cas pour les frais de consultation et d'enquête dont le solde sera effectif courant 2019 après diffusion des documents du SAGE.

Financeurs	Animation (salaires animatrice et secrétaire) et frais de fonctionnement généraux	Frais de consultation et d'enquête publique	Communication (salaires et actions)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	50 459 €	80 %	60%
Région Auvergne		20 %	20%
Conseil Départemental du Cantal			
Conseil Départemental de Haute-Loire			<i>(Participation via enveloppe globale CT / SAGE non rappelé ici)</i>
Conseil Départemental du Puy de Dôme			
SIGAL	12615 €	--- (Fonctionnement)	3983.52 €
<b>TOTAL TTC 2018</b>	<b>63 074</b>	<b>28 236,98 €</b>	<b>19 917,64 €</b>

## 7 Les perspectives pour l'année 2019

- En 2019, l'animatrice du SAGE Alagnon présentera au Bureau et à la CLE le rapport d'enquête publique du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui a lieu du 24 octobre au 27 novembre 2018 et répondra aux questions des avis rendus. Puis elle intégrera les éventuelles modifications des documents du SAGE.
- Les Préfets des 3 départements concernés par le bassin versant, par l'intermédiaire du Préfet du Cantal, seront sollicités pour approuver le SAGE.
- Cette ultime phase de l'élaboration franchie, la phase de mise en œuvre pourra commencer avec en premier lieu la présentation et validation en CLE d'une proposition de planning annuel. Les commissions thématiques et leurs présidents seront constitués afin de poser les bases de la concertation et de l'organisation du travail.
- L'animatrice du SAGE poursuivra notamment le lancement et l'encadrement d'un marché de suivi de la qualité de l'eau des masses d'eau du bassin. Ce marché concerne la réalisation d'analyses physico-chimiques, biologiques et phytosanitaires.
- Le tableau de bord sera finalisé et actualisé. L'animatrice s'attachera à récupérer les données nécessaires auprès des différents acteurs afin de renseigner les indicateurs de suivi. Ce travail de recueil et de traitement de données représentera une charge de travail importante.
- Durant cette première année de mise en œuvre des outils de communication seront édités afin de faire connaître et partager le contenu des documents du SAGE.
- Sont aussi prévues des actions de sensibilisation auprès des scolaires, du grand public et des autres acteurs du bassin (élus, agriculteurs, etc.).
- Des réunions publiques seront organisées afin de faire connaître et expliquer le contenu et la portée du SAGE.
- Le site internet continuera à être alimenté en articles et documents d'actualité qui concernent le SAGE. L'animatrice continuera à solliciter la presse afin de communiquer autour des résultats et des enjeux du SAGE.

A Massiac, le 28/01/2019

Madame Nicole VIGUES  
La Présidente de la CLE du SAGE Alagnon





Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon  
4 rue Albert Chalvet  
15 500 MASSIAC

Mme. Nicole VIGUES, Présidente de la CLE

Contact Mme. Véronique Mérand, Animatrice SAGE  
Tél. : 04 71 23 19 84  
(Standard du SIGAL)  
alagnon.sage@orange.fr



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

